

Liste des services et ministères et services « bénéficiaires » :

- | | |
|--|--|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. Secrétariat général du Gouvernement (SGG) ; 2. Agence de régulation de l'action sanitaire et sociale (ARASS) ; 3. Circonscription des Îles Australes (CAU) ; 4. Circonscription des Îles Marquises (CMQ) ; 5. Circonscription des Îles Sous-le-Vent (CISL) ; 6. Circonscription des Îles Tuamotu-Gambier (CTG) ; 7. Contrôle des dépenses engagées (CDE) ; 8. Délégation à l'analyse et à la prospective (DAP) ; 9. Délégation à la recherche (REC) ; 10. Délégation à l'habitat et à la ville (DHV) ; 11. Délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique (DAIE) ; 12. Délégation polynésienne aux investissements (DPI) ; 13. Délégation polynésienne pour le suivi des conséquences des essais nucléaires (DSCEN) ; 14. Délégation pour le développement des communes de la Polynésie française (DDC) ; 15. Direction de la biosécurité (DBS) ; 16. Direction de la culture et du patrimoine - Te Papa Hiro'a 'e Faufa'a tumu (DCP) ; 17. Direction de l'agriculture (DAG) ; 18. Direction de la jeunesse et des sports (DJS) ; 19. Direction de la modernisation et des réformes de l'Administration (DMRA) ; 20. Direction de la santé (DSP) ; 21. Direction de l'aviation civile (DAC) ; 22. Direction de l'environnement (DIREN) ; 23. Direction de l'équipement (DEQ) ; 24. Direction des affaires foncières (DAF) ; 25. Direction des impôts et des contributions publiques (DICP) ; 26. Direction des ressources marines (DRM) ; 27. Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE) ; 28. Direction des transports terrestres (DTT) ; 29. Direction du budget et des finances (DBF) ; 30. Direction du travail (TRAV) ; 31. Direction générale de l'économie numérique (DGEN) ; 32. Direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE) ; 33. Direction générale des affaires économiques (DGAE) ; 34. Direction générale des ressources humaines (DGRH) ; | <ol style="list-style-type: none"> 35. Direction polynésienne des affaires maritimes (DPAM) ; 36. Secrétariat général du Conseil économique, social et culturel (SG-CESC) ; 37. Service d'accueil et de sécurité (SAS) ; 38. Service de la communication (COM) ; 39. Service de l'artisanat traditionnel de la Polynésie française (ART) ; 40. Service de la traduction et de l'interprétariat (STI) ; 41. Service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles (SEFI) ; 42. Service de l'Imprimerie officielle (IO) ; 43. Service de l'informatique (SI) ; 44. Service de l'urbanisme (SAU) ; 45. Service des énergies (SDE) ; 46. Service des moyens généraux (SMG) ; 47. Service des parcs et jardins et de la propreté (SPJP) ; 48. Service du patrimoine archivistique et audiovisuel (SPAA) ; 49. Service du tourisme (SDT). |
|--|--|

Ministères

1. PR - Présidence, en charge de l'égalité des territoires et des relations internationales ;
2. VP - Vice-Présidence, Ministère de l'économie et des finances, en charge des grands travaux et de l'économie bleue ;
3. MLA - Ministère du logement et de l'aménagement du territoire, en charge des transports interinsulaires ;
4. MTT - Ministère du tourisme et du travail, en charge des relations avec les Institutions ;
5. MED - Ministère de l'économie verte et du domaine, en charge des mines et de la recherche ;
6. MAE - Ministère de la modernisation de l'Administration, en charge de l'énergie et du numérique ;
7. MCE - Ministère de la culture et de l'environnement, en charge de l'artisanat ;
8. MFE - Ministère de la famille et des solidarités, en charge de l'égalité des chances ;
9. MSP - Ministère de la santé et de la prévention, en charge de la protection sociale généralisée ;
10. MEJ - Ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports ;
11. MET - Ministère de l'équipement et des transports terrestres.